

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



DEUXIEME COMMISSION
16e séance
tenue le
19 octobre 1988
à 15 heures
New York

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SEANCE

Président : M. NAVAJAS MOGRO (Bolivie)

SOMMAIRE

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/43/SR.16
18 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT
(A/43/235-S/19674, A/43/287-S/19740, A/43/510-S/20091, A/43/667-S/20212, A/43/184,
370, 373, 399, 480, 538, 587, 647, 671, 692 et 709)

1. Le SECRETARE GENERAL souligne l'importance que l'Assemblée générale attache à la crise de la dette extérieure, obstacle majeur à la croissance et au développement dans le monde entier. La préoccupation dont lui ont fait part des chefs d'Etat, des ministres et des dirigeants d'organisations internationales et d'institutions financières privées témoigne du fait que la communauté internationale a reconnu la nécessité urgente de faire face au problème avec imagination et dans un esprit de détermination politique.

2. Le problème de la dette entrave la croissance, non seulement des pays en développement, mais aussi des pays développés, et la disparité entre eux s'accroît du fait que les transferts négatifs, le protectionnisme et les prix trop bas des produits de base rendent de plus en plus écrasante la charge de la dette. Cette inégalité n'est pas seulement injuste, elle est politiquement et socialement néfaste. S'il venait à se produire une récession dans les pays industrialisés, la situation de la dette risquerait même de devenir incontrôlable. Dans l'intervalle, les coûts sociaux deviennent très élevés et la capacité qu'ont nombre de pays en développement de consacrer des ressources à l'amélioration de l'environnement est considérablement limitée.

3. Vu la situation économique encourageante des pays industrialisés, il est temps pour ceux-ci d'aborder la question avec une détermination accrue. Le Secrétaire général adhère au principe fondamental de la stratégie en vigueur en ce qui concerne la dette, à savoir que le problème doit être résolu grâce à la croissance économique, à des apports financiers supplémentaires et à des réformes intérieures dans les pays débiteurs. D'après des études récentes, cet objectif ne pourra néanmoins être atteint que si l'on adopte sans délai des mesures plus hardies pour alléger le fardeau de la dette et de son service, car c'est le seul moyen de libérer assez de ressources supplémentaires pour financer les investissements nécessaires à la relance de la croissance et du développement.

4. Certains des pays à faible revenu tireront profit de récentes décisions des pays industrialisés qui vont dans ce sens. Des ressources de financement supplémentaires seront mises à leur disposition. Selon le Secrétaire général, la réduction de la dette et de son service, ainsi que des apports financiers supplémentaires, sont essentiels pour les pays débiteurs, si l'on veut que leurs efforts d'ajustement se réalisent dans un contexte général de croissance. Malheureusement, on n'a pu jusqu'à présent arriver à un consensus politique à ce sujet.

5. Si l'on souhaite adopter une nouvelle optique, il faut que les pays qui peuvent et doivent le faire en aient la volonté politique. La situation n'est pas sans précédent : à la suite des deux grandes guerres, on a su trouver des formules originales pour alléger la charge de la dette et permettre ainsi aux pays de

(Le Secrétaire général)

reconstruire leur économie. Le raisonnement est logique : la prospérité consoliderait la paix, renforcerait l'économie mondiale et produirait une meilleure entente entre les peuples. La situation actuelle exige du courage et une vision nouvelle, en particulier dans les pays prospères.

6. M. DADZIE (Secrétaire général de la CNUCED) dit que le problème de la dette a fait l'objet d'un processus intensif d'analyse et de consultation à l'intérieur du système des Nations Unies, notamment à la CNUCED. L'expérience de l'année écoulée a montré que l'ONU a un rôle important à jouer dans la recherche de solutions durables à ce problème, ceci dans le cadre de ses efforts pour promouvoir le développement et le progrès social.
7. L'une des principales prémisses du rapport du Secrétaire général (A/43/647) est qu'une solution efficace doit comporter une dimension politique, et que toutes les parties intéressées doivent agir avec détermination, d'autant plus qu'une accumulation menaçante de la dette continue dans bien des cas à faire gravement obstacle au redressement économique et au développement à long terme.
8. Selon le rapport, le problème de la dette n'est même pas près de trouver une solution, car la plupart des pays débiteurs continuent à chercher en vain la voie du redressement économique. Il est en outre reconnu que, dans un certain nombre de cas, le problème de la dette fait intervenir des questions fondamentales de solvabilité.
9. Une solution durable, qui permettrait une croissance soutenue et une reprise du développement des pays débiteurs, doit aborder explicitement la question du déséquilibre entre les obligations découlant du service de la dette et la capacité d'y faire face. Une réduction substantielle de ces obligations, combinée avec un apport considérable de nouvelles ressources financières aux pays débiteurs, surtout dans l'Afrique subsaharienne, constitue un élément nécessaire de cette solution.
10. Le rapport décrit brièvement plusieurs manières d'alléger la dette, en tant qu'éléments d'une stratégie visant à aborder les problèmes que posent les différentes catégories de pays débiteurs et les différents types de dettes. Il contient aussi des propositions en vue d'accroître les flux financiers à destination des pays débiteurs et offre des indications générales sur les efforts d'ajustement entrepris tant par les pays débiteurs que par les pays industrialisés.
11. Tandis que la stratégie de la dette a permis d'empêcher l'effondrement du système financier international, les données fondamentales du problème de la dette restent inchangées. En raison de l'insuffisance des prêts et de l'incapacité d'améliorer l'environnement externe, il n'est plus possible d'entretenir l'espérance fondamentale qui sous-tend la stratégie de la dette, à savoir qu'un ajustement énergique à l'échelon national et l'octroi de nouveaux prêts permettraient de résoudre le problème. Malgré des termes de l'échange défavorables, les pays débiteurs ont, dans l'ensemble, amélioré sensiblement leur balance commerciale; mais le progrès n'a trop souvent été atteint qu'au prix d'une forte réduction des importations et de l'investissement intérieur, facteurs qui se renforcent mutuellement. En outre, l'incertitude des perspectives de croissance et

/...

(M. Dadzie)

une mise en oeuvre inadéquate des politiques ont rendu les établissements financiers peu disposés à octroyer des prêts et provoqué une fuite des capitaux. Dans de nombreux pays débiteurs, les possibilités d'ajustement sont presque épuisées.

12. La croissance exige de nouvelles ressources d'origine externe. Dans le cas des pays débiteurs les plus pauvres, cela signifie un accroissement considérable de l'aide bilatérale et multilatérale à des conditions de faveur, ainsi que l'adoption de mesures visant directement à réduire le service de la dette. Les pays à revenu intermédiaire, qui sont surtout endettés auprès d'institutions multilatérales, verraient leur fardeau considérablement allégé si leurs dettes pouvaient être refinancées à des conditions de faveur ou s'ils pouvaient bénéficier de mécanismes de bonification des intérêts. Certains pourraient tirer un bénéfice immense de l'accord intervenu au Sommet de Toronto sur la dette bilatérale publique. Quant aux pays fortement endettés surtout auprès de banques commerciales, de nouveaux emprunts aux conditions du marché n'aideraient pas à améliorer les indicateurs de la dette pour l'ensemble de ce groupe. Même si les options actuellement ouvertes permettaient de réduire l'encours de la dette auprès des banques commerciales, le montant ainsi libéré à court terme serait probablement insuffisant pour soutenir le processus d'ajustement et de redressement. Il a donc été proposé de compléter la gamme des options disponibles en appliquant très souvent une réduction consensuelle et méthodique des taux d'intérêt et/ou du montant global de la dette, méthode qui compléterait plus qu'elle ne remplacerait la stratégie "cas par cas".

13. Pour déterminer si les politiques actuelles, poursuivies assez longtemps, donneraient de meilleurs résultats qu'il n'est apparu jusqu'alors, la CNUCED a analysé les perspectives qui s'offrent aux pays débiteurs en utilisant des modèles quantitatifs pour étudier plusieurs scénarios de remplacement. Dans le premier, on est parti de l'hypothèse que l'environnement externe auquel sont confrontés les pays en développement demeurerait plus ou moins inchangé et que les pays débiteurs pourraient intensifier leurs efforts en vue d'accroître la rentabilité des investissements et le volume de leurs exportations. Les résultats montrent néanmoins que le revenu par habitant n'augmenterait que de 0,5 % et qu'il faudrait plusieurs décennies pour retrouver le niveau des importations et de l'investissement par habitant atteint en 1980. Les principaux indicateurs de la dette ne marqueraient aucune amélioration. On peut donc penser qu'une action plus énergique s'impose.

14. Tandis que la probabilité d'une augmentation des prêts des banques commerciales apparaît réduite - un récent mémorandum de l'Institut de finance internationale a indiqué que la demande de financement bancaire de la part des pays en développement dépasse la capacité d'offre des banques, si même elles étaient disposées à y répondre - on pourrait soutenir que l'adoption par les gouvernements créanciers de certaines mesures, telles que la fourniture de garanties, permettrait de rendre ces prêts plus attrayants pour les banques. La CNUCED a donc examiné les conséquences d'un tel accroissement des prêts des banques commerciales en partant de l'hypothèse que les flux financiers de cette nature augmenteraient sensiblement de volume, toutes choses restant égales par ailleurs. Elle est parvenue à la

(M. Dadzie)

conclusion que dans les conditions présentes, une nouvelle augmentation de la dette ne permettrait peut-être pas de résoudre le problème du surendettement.

15. Le troisième scénario, selon lequel les banques commerciales ne consentiraient aucun prêt nouveau, mais qu'une réduction de 30 % pourrait s'appliquer aux dettes contractées auprès d'elles, a été conçu pour examiner si une politique de rechange permettrait d'offrir un moyen de surmonter les difficultés actuelles. Les résultats montrent qu'il est possible de briser le cercle vicieux des difficultés inhérentes au service de la dette et d'un faible taux de croissance, d'améliorer la capacité d'assurer le service de la dette et de réaliser un taux de croissance satisfaisant, à condition que les pays débiteurs intensifient leurs efforts en vue d'augmenter le volume de l'épargne et de l'investissement, de réduire l'inflation et d'améliorer l'efficacité. La réduction de la dette ne saurait remplacer les efforts menés sur le plan de la politique intérieure, mais elle permet de créer les conditions assurant l'efficacité de ces efforts. De plus, toute politique menée dans ce cadre devrait tenir compte des besoins particuliers, qu'il faut établir pays par pays.

16. Les banques commerciales, de manière générale, devraient pouvoir supporter une réduction de la dette de cette ampleur. Il se peut toutefois que quelques-unes éprouvent des difficultés, et qu'il soit donc nécessaire de modifier, sur certains points, les dispositions fiscales et réglementaires.

17. La proposition formulée par la CNUCED, en matière de réduction de la dette, est plutôt modérée et conforme à la stratégie actuelle de la dette. Toute stratégie viable devrait obéir à un certain nombre de principes généraux et dessiner un cadre d'action. Cela suppose avant tout que l'on identifie un groupe de pays auxquels s'appliquerait l'action envisagée. L'initiative Baker a identifié 15 pays à revenu intermédiaire fortement endettés et la CNUCED a choisi le même groupe aux fins de la discussion. Deuxièmement, il est nécessaire de déterminer approximativement l'ordre de grandeur des flux financiers additionnels qui sont nécessaires au groupe des pays débiteurs choisis et d'en identifier la source. En ce qui concerne les flux provenant de banques commerciales, l'initiative Baker en a fixé l'ordre de grandeur à environ 20 milliards de dollars des Etats-Unis pour une période de trois ans, et une récente étude de la Banque mondiale a établi que le montant des flux de même origine nécessaire aux pays fortement endettés se situait entre 6 et 9 milliards de dollars des Etats-Unis par an. La CNUCED a évalué à environ 10 milliards de dollars des Etats-Unis par an les nouveaux flux nécessaires d'origine bancaire; ce montant permettrait d'assurer une croissance annuelle du revenu par habitant d'environ 3 %. Dans les trois cas, on est parti de l'hypothèse que des prêts seraient également consentis par les institutions financières multilatérales.

18. Dans le cadre de toute proposition de cette nature, il est également nécessaire d'identifier les instruments financiers auxquels il faudra avoir recours pour faire apparaître les nouveaux flux nécessaires. L'initiative Baker a donné priorité à de nouveaux prêts bancaires, sans pour autant exclure d'autres instruments. La CNUCED a vu dans la réduction de la dette le principal instrument financier à utiliser, mais n'exclut pas de nouveaux prêts des banques commerciales.

/...

(M. Dadzie)

19. L'approche de la CNUCED diverge des politiques actuelles à deux égards. Elle propose, premièrement, de faire de la réduction de la dette le moyen principal de fournir un soutien financier aux pays débiteurs à revenu intermédiaire et, deuxièmement, de faire intervenir résolument les gouvernements des pays créanciers pour encourager cette évolution. Ces propositions sont conformes à la nécessité d'assurer l'évolution continue de la stratégie de la dette par le biais d'un dialogue ininterrompu et du partage des responsabilités, comme à la conclusion qu'une réduction substantielle des obligations découlant du service de la dette constitue, selon toute apparence, un élément nécessaire d'une solution durable du problème.

20. Selon un courant d'opinion répandu dans les milieux influents, une évolution sensible du cadre théorique actuel est souhaitable et en même temps, dans un certain sens, inévitable. Ce changement de perception se traduit également par l'attention de plus en plus vive que les pays créanciers portent à la question de la dette. En particulier, les propositions avancées au nom du Ministre japonais des finances, à Berlin, et par le Président de la République française à l'Assemblée générale durant la session en cours, font ressortir un certain aménagement des perspectives politiques de certains des principaux pays créanciers. L'évolution récente des points de vue officiels donne à penser que l'on commence à reconnaître la nécessité d'une politique officielle visant à promouvoir une évolution plus rapide des approches du problème de la dette, y compris en ce qui concerne la réduction de celle-ci. Etant donné la position que certains pays clefs ont prise pour prévenir tout glissement des risques du secteur privé au secteur public, compte tenu aussi de leur insistance à affirmer que la réduction de la dette devrait être consentie à titre facultatif et être axée sur le marché, il sera nécessaire de définir plus clairement la forme de ce soutien.

21. M. GHEZAL (Tunisie), parlant au nom du Groupe des 77, dit que l'endettement extérieur est insupportable non seulement en raison de son niveau élevé et de la gravité de ses répercussions, mais aussi parce qu'il est de moins en moins justifiable politiquement et moralement. Les causes réelles et les mécanismes de l'endettement sont à analyser afin de déterminer précisément les responsabilités de toutes les parties en cause et de les partager véritablement. Il conviendrait que l'initiative de médiation entreprise par le Secrétaire général soit menée au plus haut niveau politique afin de déboucher rapidement sur une solution du problème.

22. L'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question intitulée "Crise de la dette extérieure et développement" a nécessité plusieurs années de persévérance de la part du Groupe des 77. Si la perception de la crise s'est intensifiée, aucune solution efficace à long terme n'a encore été proposée.

23. Le Groupe des 77 estime que des mesures d'urgence s'imposent parce que, comme il a été reconnu au Sommet de Toronto en juin 1988, le problème de la dette menace la stabilité politique. Le Secrétaire général devrait accorder à ce problème la même importance qu'aux questions de paix et de sécurité et entamer de larges consultations au plus haut niveau afin d'en promouvoir une solution négociée véritable et durable. Les études et les analyses foisonnent. Le moment est venu, pour l'Organisation des Nations Unies, de passer à l'action.

24. M. JONCK (Danemark), parlant au nom des pays nordiques, dit que l'ajustement structurel dans les pays industrialisés, dans le système international ainsi que dans les pays en développement est un élément essentiel d'une solution durable au problème de la dette. L'"usure" causée par l'ajustement devient un problème de plus en plus important, qu'il faut prendre au sérieux. Les pays nordiques demandent aux pays débiteurs de poursuivre leurs efforts d'ajustement. Il n'existe pas d'autre solution que l'ajustement, mais on peut lui donner un visage humain.

25. L'environnement économique extérieur exerce une influence cruciale sur les problèmes d'endettement, et il faut renforcer la coordination des politiques entre les pays industrialisés afin de maintenir une croissance élevée et durable et de faire baisser les taux d'intérêt internationaux. Il faut redoubler d'efforts pour réduire le protectionnisme. Les pays nordiques appuieraient une plus grande libéralisation du commerce international et des politiques industrielles qui affectent les exportations des pays en développement. Les nouveaux pays industriels devraient jouer leur rôle afin de contribuer à réduire les déséquilibres mondiaux, et ils devraient être progressivement intégrés au système multilatéral des échanges.

26. Afin d'assurer le succès de l'ajustement structurel, un appui financier extérieur substantiel est nécessaire. Le transfert net global de ressources financières de certains pays en développement à leurs créanciers est incompatible avec l'approche convenue pour aborder le problème de la dette. Au niveau global, la plupart des types de flux financiers vers les pays en développement ont diminué, alors que le niveau du service de la dette est resté élevé. Bien que les institutions financières internationales aient augmenté leurs engagements envers les pays en développement, elles ne peuvent pas continuer à être les seuls fournisseurs importants de nouveaux crédits aux pays à revenu intermédiaire fortement endettés. D'autres flux financiers sont essentiels. La Banque mondiale et le FMI pourraient jouer un rôle catalyseur dans l'obtention d'un financement par le marché pour cette catégorie de pays. Pour les pays les plus pauvres, des flux plus importants et à des conditions très favorables sont essentiels. Tous les pays donateurs devraient donc déployer le maximum d'efforts pour parvenir le plus rapidement possible à l'objectif de 0,7 % en ce qui concerne l'aide publique au développement (APD), les banques commerciales devraient recommencer à accorder volontairement des prêts aux pays débiteurs, en utilisant les options élargies offertes par le marché, et les pays débiteurs devraient eux-mêmes adopter des programmes crédibles d'ajustement orientés vers la croissance.

27. Un grand nombre des pays débiteurs les plus pauvres ne sont pas en mesure de rembourser entièrement leur dette extérieure. Certains pays à revenu intermédiaire fortement endettés éprouvent également des difficultés croissantes à assurer le service de leur dette, et des mesures d'allégement de la dette continueront à être nécessaires pour ces pays. Toutefois, ces mesures ne devraient pas avoir pour effet de transférer les risques des créanciers privés aux créanciers publics. Les pays les plus pauvres doivent plus des deux tiers de leur dette à des créanciers publics, et les gouvernements et les institutions financières internationales doivent continuer à jouer le rôle principal en vue de résoudre les problèmes d'endettement de ces pays. Tous les gouvernements créanciers qui ne l'ont pas

(M. Jonck, Danemark)

encore fait devraient convertir en dons les prêts accordés au titre de l'APD aux pays endettés les plus pauvres. Les pays nordiques s'engagent à consentir un allègement supplémentaire de la dette aux pays les plus pauvres dans le cadre de l'arrangement récemment mis au point par le Club de Paris en vue du rééchelonnement des dettes garanties par les Etats débiteurs. Les institutions financières internationales devraient poursuivre leurs efforts pour permettre aux pays les plus pauvres de remplir leurs obligations envers ces institutions.

28. Les pays à revenu intermédiaire fortement endettés doivent environ les trois quarts de leur dette à des créanciers privés. Etant donné que leur capacité de remboursement à long terme est plus grande, il faut mettre l'accent sur des solutions commerciales. Le rééchelonnement des paiements relatifs au principal et, le cas échéant, aux intérêts, contribuerait à l'allègement de la dette de ces pays. Les pays nordiques prient instamment les pays débiteurs et leurs créanciers d'augmenter la liste des options commerciales et négociées volontairement en combinant, le cas échéant, les nouveaux crédits avec des techniques qui auraient pour effet de réduire l'encours de la dette sans transférer les risques des créanciers privés aux créanciers publics. Les pays nordiques examineront attentivement les propositions qui ont été faites dans les réunions internationales tenues récemment.

29. Bien que les pays nordiques se rendent pleinement compte des difficultés rencontrées par certains pays pour remplir leurs obligations envers la Banque mondiale et le FMI, ils estiment que ces problèmes doivent être résolus sans mettre en danger ces deux institutions. Ils encouragent donc tous les Etats Membres à considérer la Banque mondiale et le Fonds comme des créanciers privilégiés.

30. M. YOLAH (Nigéria) décrit les nouvelles mesures visant à aider les pays fortement endettés qui ont été proposées ces derniers mois à la suite d'une nouvelle prise de conscience de la gravité de la crise de la dette.

31. En dépit de ces nouvelles mesures, il n'y a pas lieu d'être optimiste car les éléments fondamentaux du problème de la dette restent inchangés et un grand nombre d'indicateurs d'endettement se sont encore détériorés malgré des mesures novatrices de gestion de la dette. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le rapport du service de la dette aux exportations a augmenté de 25 % en 1987 par rapport à 1982 et, dans les pays d'Afrique subsaharienne, il a augmenté d'environ 50 % au cours de la même période.

32. Ces statistiques s'inscrivent dans un cadre inquiétant de stagnation ou de retard économique et, fait encore plus préoccupant, de recul des indicateurs sociaux. Des mesures audacieuses et imaginatives sont nécessaires. Or certaines institutions créancières ont essayé de réorganiser leurs avoirs au moyen de provisions importantes pour pertes sur prêts en vue d'atténuer les effets du défaut de paiement des pays en développement débiteurs, et ont essayé en même temps de réduire la concentration des risques dans ces pays.

(M. Volah, Nigéria)

33. Dans la gestion de la dette et de la crise, l'étape suivante doit être une réduction de la dette, et certains pays industrialisés ont admis que c'était une nécessité urgente dans le cas des pays à faible revenu. Cette concession doit être accordée également aux pays à revenu intermédiaire fortement endettés grâce à une réduction substantielle du principal ou des intérêts, ou même de ces deux éléments, ainsi qu'à un allongement des délais de remboursement.

34. Il faudrait également examiner sérieusement la possibilité d'un moratoire sur le service de la dette, qui ne devrait pas nécessairement être limité au début de la période couverte par le contrat d'emprunt. Toutefois, dans le cadre de tout accord relatif à un moratoire, les pays débiteurs devraient s'engager fermement à reprendre ultérieurement le service de la dette.

35. La proposition du Secrétaire général de la CNUCED concernant une réduction de 30 % de la dette commerciale des pays à revenu intermédiaire fortement endettés mérite d'être appuyée. Le raisonnement classique est que l'annulation de la dette entraînera un manque de prudence de la part des débiteurs et peut-être une générosité déraisonnable de la part des créanciers, mais il n'y a pas de preuve irréfutable à l'appui de ce point de vue. L'autre argument qu'on oppose à la réduction de la dette est que cette mesure substitue le risque privé à la responsabilité publique et le crédit privé au financement public. Toutefois, dans la mesure où les banques commerciales qui ont d'énormes encours de prêts font désormais moins de bénéfices et paient donc moins d'impôts à leur gouvernement, des recettes publiques sont perdues, encore qu'indirectement.

36. Les marchés financiers opèrent une réduction de la dette en écoulant des créances sur le marché secondaire, avec décote. Une réduction de la dette fondée sur des décotes influencées par les forces du marché et négociée volontairement serait avantageuse à la fois pour les créanciers et les débiteurs et atténuerait l'incertitude qui règne actuellement sur les marchés financiers internationaux.

37. Pour les institutions créancières, les avantages d'une réduction de la dette seraient notamment une réduction substantielle du risque de défaut de paiement, qui aurait pour effet de stimuler les prêts volontaires et de faire augmenter les cours des actions à la suite du rétablissement de la confiance sur le marché. Pour les pays débiteurs, les avantages seraient notamment l'élimination de la menace posée par l'instabilité politique et l'agitation sociale, ainsi qu'une accélération de la croissance économique. Les pays industrialisés et les banques commerciales en bénéficieraient également, car les pays en développement débiteurs seraient en mesure d'accroître leurs importations de biens et de services en provenance des pays industrialisés.

38. L'intérêt commun exige l'adoption de mesures courageuses, appropriées et novatrices afin de résoudre le problème de la dette. Le moment est venu d'agir tous ensemble.

39. M. LABRUNA (Uruguay) dit que la crise de la dette est due principalement à une politique délibérée visant à écouler les excédents en dollars des banques internationales. C'est pourquoi elle a été généralement qualifiée de crise politique.

40. Trois parties sont responsables de la crise de la dette : les pays débiteurs eux-mêmes, les banques créancières et les pays industrialisés. Le fardeau de la crise doit donc être réparti d'une manière équitable entre ces trois parties.

41. Le problème de la dette a des incidences économiques, sociales, politiques et écologiques, et il doit donc être abordé comme un tout, au niveau mondial. Les pays en développement ne veulent pas que leurs créanciers leur "fassent grâce de leur dette" ou se montrent "généreux". En fait, ils les prient instamment d'être réalistes et de reconnaître que, si le problème n'est pas abordé en commun, la crise de la dette engloutira tout le monde.

42. Malgré les meilleures intentions manifestées par les pays débiteurs, la dette ne peut pas être remboursée pour différentes raisons. En premier lieu, il est inconcevable que les pays d'Amérique latine puissent payer, sans s'effondrer, environ 150 milliards de dollars tous les cinq ans, chiffre qui ne fera qu'augmenter avec la conclusion de nouveaux emprunts pour assurer le service de la dette. En outre, la dette ne peut pas être remboursée pour des raisons économiques : il est bien connu que le problème de la dette est étroitement lié à d'autres déséquilibres dans le commerce mondial, tels que l'augmentation constante des taux d'intérêt, la chute des prix des produits de base et les réductions des importations afin d'assurer le service de la dette, qui ont entraîné un déclin de la production industrielle.

43. Le fait que les pays débiteurs ne peuvent pas rembourser leur dette dépend également de facteurs sociaux : les exigences du service de la dette ont entraîné une baisse du pouvoir d'achat, une diminution du niveau de vie, ainsi qu'un accroissement de la pauvreté et de l'inflation. Une réduction marquée du chômage s'est accompagnée d'une augmentation du sous-emploi. Dans de nombreux pays d'Amérique latine, les dépenses d'éducation ont diminué en termes réels au cours des années 80, et l'accès aux soins de santé est devenu plus difficile pour une grande partie de la population. La malnutrition devient plus fréquente parmi les enfants et il est de plus en plus difficile de trouver un logement. Bien entendu, le service de la dette n'a pas provoqué tous ces problèmes, mais il a réduit les possibilités de renverser cette situation.

44. La crise a également contribué à une remise en question de l'ordre politique et social en Amérique latine, ce qui constitue une grave menace pour les régimes constitutionnels et les libertés des citoyens dans toute la région. Toutefois, l'un des aspects les plus pervers de la crise de la dette est la manière pernicieuse dont ses effets négatifs se propagent. La réduction des importations afin d'assurer le service de la dette extérieure a déclenché une réaction en chaîne dans tout le système interdépendant du commerce international, provoquant une réaction à courte vue sous la forme de barrières protectionnistes. Le problème de la dette menace donc d'anéantir les résultats obtenus dans le cadre des

(M. Labruna, Uruguay)

négociations commerciales d'Uruguay, où l'on s'est efforcé de résoudre le problème du protectionnisme. Les pays débiteurs ne pourraient rembourser leur dette, ou assurer son service, que s'ils exportaient davantage, ce qui est impossible si les obstacles protectionnistes ne sont pas éliminés. Une augmentation des exportations des pays débiteurs ne doit pas être neutralisée par une augmentation de leurs importations, et il ne faut pas non plus qu'il y ait une augmentation du transfert négatif des ressources de l'Amérique latine vers les pays créanciers. De toute manière, la capacité de remboursement des pays débiteurs ne pourra pas augmenter tant que les mesures de pénalisation dont ils font actuellement l'objet, alors même qu'ils essaient d'améliorer leur balance commerciale, seront appliquées.

45. En résumé, il existe des incohérences importantes entre les systèmes mondiaux financier et commercial, et ces disparités affectent tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Par conséquent, toutes les parties intéressées au problème de la dette doivent collaborer afin de trouver des solutions équitables et durables, et l'Organisation des Nations Unies doit participer d'une manière constructive à ces efforts. A cet égard, le rapport du Secrétaire général est un élément nouveau dont il faut se féliciter et qui devrait être étudié attentivement par toutes les parties.

46. M. DAZA (Chili) dit que le problème de la dette est le problème le plus important auquel doit faire face la communauté internationale. Le rapport du Secrétaire général montre nettement que les caractéristiques fondamentales du problème n'ont pas changé et que la situation des pays débiteurs n'a fait que s'aggraver lorsqu'ils sont devenus exportateurs nets de ressources.

47. Encore récemment, on prétendait que la crise de la dette serait résolue grâce aux effets combinés de politiques d'ajustement intérieur et d'un financement suffisant pour faciliter ce processus. Cependant, le flux de ressources escompté ne s'est pas matérialisé et le climat économique mondial a été défavorable. Les formules mises au point pour atténuer cette situation ont été sélectives et inappropriées, et leur ampleur n'a pas correspondu à celle des efforts intérieurs déployés par les pays débiteurs qu'elles étaient censées aider.

48. La recherche de solutions à la crise de la dette peut être divisée en trois phases distinctes. Au cours de la première phase, qui a duré de 1982 à 1985, on considérait que le problème ne concernait que les débiteurs et les créanciers, et devait donc être résolu par le jeu du marché. La deuxième phase a commencé en 1985 avec la présentation de l'Initiative Baker, qui avait pour effet de combiner l'ajustement dans les pays débiteurs avec un accroissement du flux de ressources provenant des banques privées et le rôle catalyseur de financement des institutions financières internationales. L'Initiative Baker a entraîné une modification notable de la manière d'aborder le problème de la dette car elle tenait compte, pour la première fois, des aspects politiques du problème.

49. L'année en cours a marqué le début d'une nouvelle phase dans la recherche de solutions au problème de la dette, les gouvernements et les banques créancières s'efforçant de jouer un rôle plus actif dans cette recherche. Cette évolution a été illustrée par les déclarations faites récemment au sommet économique de

/...

(M. Daza, Chili)

Toronto. Pendant un certain temps, on a soutenu que les forces du marché pouvaient à elles seules résoudre le problème de la dette des pays en développement. Toutefois, il y a de nouvelles indications selon lesquelles la charge de la responsabilité de la dette, qui était jusqu'à présent supportée dans une large mesure par les pays débiteurs eux-mêmes, commence à être mieux répartie. Les institutions et les gouvernements créanciers doivent jouer un rôle encore plus grand et corriger le déséquilibre qui existe dans le transfert du risque encouru lors du passage au crédit des banques privées. L'allègement de la dette des pays africains constitue une mesure qui doit être suivie par d'autres mesures prises cas par cas pour aider les pays à revenu intermédiaire.

50. Le Chili s'est attaqué au problème de sa dette au moyen d'une politique économique stable et cohérente qui encourage le libre échange et la diversification des exportations et stimule l'investissement. Le recours à la conversion de la dette dans les négociations a permis au Chili de ralentir son taux d'endettement et de réduire substantiellement le volume total de sa dette extérieure. Le Chili s'est adapté au cadre institutionnel existant pour les négociations internationales et a respecté strictement ses obligations internationales. Cela n'a pas empêché le pays de mettre au point de nouveaux instruments qui, combinés avec un vaste processus d'ajustement structurel et de croissance économique soutenue, ont donné des résultats importants et ont permis de faire baisser le rapport entre les paiements au titre des intérêts et les exportations de 41 % en 1982-1983 à 23 % en 1988. Grâce à cela, le Chili a renforcé sa position et a amélioré sa réputation de solvabilité. En bref, le pays connaît une certaine croissance malgré sa dette. Ce sont les facteurs extérieurs, tels que l'augmentation du protectionnisme, les taux d'intérêt élevés et l'accès limité aux marchés financiers internationaux, qui menacent cette croissance.

51. Le rapport du Secrétaire général offre des solutions intéressantes au problème de la dette, en particulier dans le cas de l'Amérique latine. Toutefois, les progrès réalisés dans l'application de ces solutions ont été lents car les leçons nécessaires ont dû être tirées de l'expérience. Bien que la délégation chilienne ne soit pas satisfaite du rythme de ce processus, elle admet qu'il faut utiliser une approche réaliste. La situation de la dette, qui devient plus symétrique, est de mieux en mieux comprise, et l'aspect politique du problème de la dette est enfin reconnu par d'autres pays. En outre, certains pays débiteurs ont entrepris des changements structurels qui ont permis de réduire, à des degrés divers, l'extrême vulnérabilité observée au cours de la première phase de la crise de la dette. Si l'on n'a pas encore obtenu de résultats importants, c'est parce que le système actuel a pour objet d'obtenir des paiements plutôt qu'une croissance soutenue.

52. Les propositions faites récemment en vue d'alléger la charge de la dette des pays à revenu intermédiaire ne doivent pas être rejetées d'emblée, mais devraient être étudiées en vue de leur application éventuelle. Ces propositions sont conformes au concept d'une plus grande participation des créanciers à la recherche de solutions au problème de la dette. Jusqu'à présent, seuls les gouvernements créanciers ont pris part à cet effort, mais la participation des banques privées doit également être encouragée.

(M. Daza, Chili)

53. Par conséquent, au cours de la quatrième phase, il faudrait s'efforcer d'élaborer des programmes modérés d'allégement de la dette, appuyés par les institutions internationales, pour les débiteurs qui ont suffisamment progressé dans l'application de réformes structurelles, ont régulièrement payé les intérêts de leurs dettes et, d'une manière générale, ont rempli leurs obligations internationales. A cette fin, les instruments qui font actuellement partie de l'ensemble des options disponibles pourraient être élargis et un financement adéquat pourrait être obtenu des institutions financières internationales.

54. M. AGUILAR (Venezuela) dit que la stratégie internationale adoptée pour résoudre le problème de la dette a échoué. La stratégie "cas par cas" mise au point par les institutions financières internationales pour le remboursement de la dette extérieure a placé tout le poids de cette entreprise sur les pays débiteurs. Malgré le soutien du FMI, les objectifs de la stratégie qui ont été atteints sont très peu nombreux. La situation de la dette persiste et certains pays débiteurs sont plus endettés que jamais.

55. En dépit des réformes économiques mises en oeuvre par de nombreux pays, les résultats ont été, au mieux, illusoire. Les pressions inflationnistes sont demeurées fortes et les investissements médiocres, ce qui a ralenti l'ajustement structurel des échanges et de la production. Les relations créanciers-débiteurs se sont tendues. La stabilité continue du système financier pourrait effectivement constituer une source d'espoir, mais il est difficile de prévoir combien de temps les pays débiteurs pourront supporter la situation actuelle. La crise est en train de se transformer en un problème structurel qui exige une sensibilité plus grande de la part de la communauté internationale. Les institutions financières ne sont pas en danger; par contre, le sort de millions de personnes et la stabilité des systèmes politiques sont eux, très précaires. Les investissements des banques ont été pratiquement remboursés par le paiement des intérêts, mais les mesures économiques de plus en plus dures appliquées dans les pays débiteurs provoquent une agitation sociale.

56. Dans la plupart des cas, les mesures destinées à résoudre la crise de la dette ont été conçues par le secteur financier international privé. Les plus récentes vont des "montages d'urgence" et des plans de restructuration de la dette individualisés pour plusieurs pays à "l'initiative Baker" pour un "programme de croissance soutenue" et aux "options à la carte" au moyen desquelles les banques tentent de refuser de nouveaux crédits dans le but de gérer la dette. La réduction progressive de la dette a aussi été envisagée. Par ailleurs, de nombreux gouvernements ont fait des propositions qui se sont révélées inadaptées. Toutefois, les initiatives du secteur international privé ont surpassé celles des gouvernements, dont les propositions ne se sont pas matérialisées dans la même proportion.

57. Les pays débiteurs ont pratiquement servi de "cobaye" pour toute une série de restrictions, transferts, réajustements, etc. qui finalement n'ont réduit leur dette que de façon insignifiante. C'est ainsi que le Venezuela a remboursé environ 30 milliards de dollars depuis 1983. En 1986, pourtant, sa dette était légèrement inférieure à 31 milliards de dollars. En 1987, le service de la dette a absorbé

/...

(M. Aguilar, Venezuela)

46 % de ses recettes d'exportation, et d'après les prévisions, il devrait en absorber 60 % en 1988. Ces statistiques doivent être interprétées sachant qu'entre 1984 et 1988, les exportations ont diminué de 50 %. En d'autres termes, les pays débiteurs, en fait de "gains" ont vu leur processus de développement économique se disloquer, les pressions inflationnistes commencer à s'exercer très durement et la croissance de leur produit national brut ralentir. De plus, les investissements dans des secteurs prioritaires de leur économie ont été paralysés, le volume de leurs importations a diminué et leur développement a régressé.

58. Il est difficile de comprendre que la communauté internationale ne parvienne pas à s'attaquer avec fermeté au problème urgent de l'appauvrissement mondial. Une tendance à se concentrer exclusivement sur les aspects financiers, et pas assez sur leurs incidences sociales et politiques, est responsable des échecs passés. Pendant des années, la délégation vénézuélienne a réclamé des mesures allant au-delà des préoccupations financières et une conférence internationale qui aboutisse à des accords monétaires et financiers. Comme l'a dit le Président du Venezuela dans son allocution à l'Assemblée générale, le fait de ne pas prendre des mesures en temps voulu risque d'avoir des répercussions universelles, comme ce fut le cas dans les années 30, lorsque plus de la moitié des membres de la Société des Nations ont déclaré un moratoire sur le remboursement de leur dette.

59. Le rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement contient plusieurs propositions intéressantes. Il ne faut pas laisser échapper l'occasion qui s'offre de contribuer à résoudre la crise. Les Etats Membres ont toutes les raisons d'être fiers des résultats politiques obtenus récemment par les Nations Unies, mais des progrès doivent encore être faits dans le domaine économique.

60. M. TANIGUCHI (Japon) déclare qu'en dépit des efforts des pays créanciers et débiteurs, des institutions financières internationales et des banques commerciales, de nouveaux progrès sont nécessaires pour relancer le développement dans les pays débiteurs et rétablir leur solvabilité. Le transfert négatif net des ressources financières continue à faire gravement obstacle aux efforts de développement. Le courant d'ADP en provenance des pays de l'OCDE a diminué en 1987. L'"usure" causée par les questions d'endettement semble augmenter sur les marchés financiers et les banques commerciales sont devenues encore plus prudentes lorsqu'il s'agit de consentir de nouveaux prêts à des pays qui éprouvent des difficultés à assurer le service de leur dette. Dans l'ensemble, les termes de l'échange des pays débiteurs ne se sont pas suffisamment redressés, bien que les ratios du service de la dette aient légèrement baissé et que d'importants progrès aient été faits dans certains pays débiteurs grâce à une approche cas par cas. Le Japon ne pense pas qu'il soit réaliste ou même efficace de chercher une solution globale au problème de la dette, et préfère pour sa part des solutions individuelles et spécifiques.

61. Aucun effort ne doit être épargné pour alléger encore le fardeau de la dette des pays débiteurs à faible revenu en rééchelonnant la dette publique, en supprimant le poids des prêts au titre de l'ADP et en augmentant encore l'élément don dans l'assistance au développement. Les dettes des pays débiteurs à faible revenu envers les institutions financières multilatérales ne font pas l'objet de

(M. Taniguchi, Japon)

rééchelonnement, et le Japon se félicite par conséquent des diverses initiatives prises ou envisagées par la Banque mondiale afin d'accroître les courants financiers vers ces pays.

62. Dans le cas des pays à revenu intermédiaire, il est indispensable de promouvoir une stratégie orientée vers le marché et la croissance sur la base de l'auto-assistance et avec la collaboration de banques commerciales, de gouvernements de pays industrialisés et d'institutions financières multilatérales.

63. Le plan consistant à régler le problème de la dette en annulant 30 % des dettes contractées auprès des banques commerciales doit continuer à être examiné, compte tenu des réactions des banques commerciales et de la nécessité d'éviter de transférer le risque des banques au secteur public. Cette annulation de la dette risque aussi d'amoindrir encore la réputation de solvabilité des pays débiteurs et leur réputation d'honorer leurs engagements contractuels. Le Japon apprécie à leur juste valeur les efforts du Secrétaire général pour étudier les problèmes des pays débiteurs principalement endettés auprès de créanciers publics et qui n'ont pas droit à un traitement de faveur en raison de leur PNB par habitant.

64. Au cours des trois exercices allant de 1987 à 1989, le Japon a fourni sous forme de dons une assistance non liée et ne se rattachant à aucun projet, d'un montant représentant environ 500 millions de dollars des Etats-Unis à des pays d'Afrique subsaharienne et à d'autres pays parmi les moins avancés pour répondre à des besoins urgents de devises résultant de l'application de politiques d'ajustement économique structurel. Il a également décidé d'augmenter les mesures d'allégement de la dette pour soulager le poids supporté par les pays à faible revenu. Le remboursement total des prêts d'un montant d'environ 5,5 milliards de dollars accordés aux pays les moins avancés entre 1978 et 1987 sera refinancé au moyen d'une assistance sous forme de dons égale au montant du remboursement.

65. En ce qui concerne les pays débiteurs à revenu intermédiaire, le Japon est prêt à assurer un financement supplémentaire sous forme de prêts non liés, parallèlement aux accords élargis ou autres du FMI, en procédant cas par cas et à l'appui d'ajustements structurels à moyen terme. Il a également proposé une nouvelle initiative en faveur des pays débiteurs à revenu intermédiaire aux termes de laquelle ceux-ci devraient d'abord parvenir à un accord avec le FMI sur un programme à moyen terme d'ajustement économique structurel, qui devrait être appuyé par des fonds bilatéraux provenant de pays industrialisés, ainsi que par des fonds multilatéraux d'institutions financières internationales. Une fois un accord intervenu en ce qui concerne le programme, le pays débiteur et les banques créancières conviendraient de titraliser une partie de l'encours de la dette et de rééchelonner le remboursement du solde dans des termes et conditions appropriés. Dans les deux cas, la garantie de remboursement serait renforcée par les comptes spéciaux de réserve des pays débiteurs qui seraient alimentés par leurs propres ressources et gardés en dépôt par le FMI. Ce nouveau plan devrait remplir trois conditions : être conforme à l'approche cas par cas; être orienté vers le marché, les banques créancières étant en droit de participer ou de ne pas participer; et n'entraîner aucun transfert des risques des banques commerciales aux institutions

(M. Taniguchi, Japon)

financières multilatérales ou aux gouvernements créanciers. A cet égard, le Japon accueille avec satisfaction l'initiative française en faveur d'un nouveau plan destiné à alléger le poids de la dette s'agissant des prêts commerciaux et souhaite étudier ce plan de façon plus approfondie.

66. D'importantes mesures ont été prises récemment par la Banque mondiale, le FMI et le Fonds africain de développement afin d'accroître les courants de financement, et le Japon espère que le plus grand nombre possible de pays ayant droit à bénéficier des mesures en question pourront présenter des programmes à ces institutions financières et tirer parti de l'appui de leurs facilités. Il est également urgent de favoriser l'accroissement du courant des ressources financières, tant publiques que privées, des pays développés vers les pays en développement débiteurs afin d'aider ces derniers à surmonter leurs difficultés dans les domaines du développement et du service de la dette. Les gouvernements et les institutions internationales de développement doivent montrer l'exemple et favoriser ce courant de ressources financières, en particulier du secteur privé, en fournissant les garanties nécessaires contre les risques à l'étranger. En 1987, le montant total des ressources financières fournies par le Japon aux pays en développement s'est élevé à 20,46 milliards de dollars des Etats-Unis de décaissements nets, soit une augmentation de 40,4 % par rapport aux chiffres de 1986, alors que le courant total net de ressources financières de toutes origines vers les pays en développement augmentait de 2,6 %. La part du Japon dans le courant total net de ressources financières vers les pays en développement en 1987 a été approximativement de 24 %.

67. M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) dit que le message à retenir dans le rapport du Secrétaire général est que tous les pays en développement endettés doivent, lors de la renégociation de leur dette, obtenir des termes et conditions qui non seulement tendent à équilibrer leur balance des paiements, mais surtout leur permettent de relancer la croissance et le développement.

68. Après sept ans, il semble que les causes sous-jacentes et les répercussions globales de la crise de la dette soient enfin généralement admises. Tout le monde a fini par comprendre les effets durables et désastreux de la crise et le caractère inadapté des remèdes qui ont été administrés jusque-là. Les rapports annuels les plus récents du FMI, de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies et de la CNUCED s'accordent à reconnaître qu'il faut trouver sans retard un moyen efficace de régler le problème de la dette, faute de quoi une récession et un appauvrissement accrus aggraveront encore l'instabilité sociale et politique des pays en développement débiteurs.

69. Il faut envisager sérieusement et de façon objective de rétablir un équilibre indispensable dans les relations financières mondiales en réduisant les déficits et les excédents et en faisant en sorte que les excédents subsistant dans certains pays soient acheminés dans des proportions mieux adaptées et des conditions plus appropriées vers les pays qui en ont réellement besoin pour financer le déficit de leur compte courant ainsi que leur croissance économique.

(M. Nogueira-Batista, Brésil)

70. Un nombre croissant de dirigeants du monde des affaires pensent également qu'il est nécessaire de rechercher à un niveau élevé une nouvelle approche en vue de résoudre la crise de la dette. La base d'un consensus semble se dégager, et ce consensus doit à présent se traduire par des décisions spécifiques.

71. M. GHEZAL (Tunisie) demande si la Deuxième Commission compte tenir son traditionnel débat officieux avec les institutions financières multilatérales. Il serait très utile de parler officieusement de la dette extérieure, profitant de la présence du Secrétaire général de la CNUCED, et compte tenu des propositions faites par la France, le Japon et d'autres pays développés.

72. Le PRESIDENT indique que le Bureau examinera la question à sa prochaine séance.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/C.2/43/L.10)

Projet de résolution A/C.2/43/L.10

73. M. MARTIN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), présentant le projet de résolution sur l'action préventive et la lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), déclare que l'Australie, la Finlande, la France, l'Islande, le Luxembourg, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Portugal, la République socialiste soviétique d'Ukraine et le Venezuela se sont joints aux auteurs du projet. Destiné à donner un élan et une orientation politiques accrus à la lutte contre le SIDA, le projet présenté identifie des mesures à prendre par les Etats et par les organismes du système des Nations Unies, en particulier l'Organisation mondiale de la santé (OMS). A la suite d'amendements proposés lors de consultations officieuses, le paragraphe 1 du dispositif a été aligné sur la résolution que le Conseil économique et social a adoptée en 1988 sur le SIDA, et des changements ont également été apportés dans les paragraphes 2, 3 et 4. Le projet de résolution s'inspire de la résolution 42/8, en particulier des termes de consensus figurant dans le paragraphe 6 de cette dernière. L'expression "aspects socio-économiques et humanitaires" du SIDA dans le paragraphe 5 du projet considéré a pour but de répondre aux préoccupations de plusieurs délégations. Il faut espérer que l'Assemblée générale sera en mesure de décider à sa quarante-quatrième session la biennialisation de cette question. M. Martin espère aussi que le texte présenté constituera la base d'un consensus reflétant un accord très large sur la nécessité de lutter contre cette terrible maladie.

La séance est levée à 18 h 30.